Renouvellement pour la Région wallonne (GI / GII / L)

Maintenez votre agrément en Région Wallonne !

Formation continue

Que vous soyez professionnel en activité, curieux ou passionné par un domaine, formez-vous avec notre Formation Continue tout au long de votre vie !

Renouvelez votre agrément de "Technicien en combustibles gazeux" (GI GII et/ou L) de la Région wallonne pour une durée de 5 ans.

PROGRAMME :
* Modifications réglementaires : contenu de l'inspection périodique, entrée en vigueur du diagnostic chauffage approfondi
* Efficience énergétique d'un système de chauffage
* Techniques et pratiques susceptibles de réduire les émissions et consommations énergétiques
* Caractéristiques des générateurs de Type unit
* Prise de mesures
* Comprendre et compléter l'attestation de contrôle périodique, le rapport de réception et l'attestation de réception provisoire.

Evaluation :
QCM écrit sur la législation, prise de mesures sur chaudière + complétion des attestations.

SYLLABUS :
Le syllabus est envoyé à chaque participant, par mail, 7 jours avant le début des cours. Vérifiez bien que l'encodage de l'adresse mail de ce dernier soit correcte lors de l'inscription.

INFORMATIONS IMPORTANTES :
Si le participant à plusieurs titres à renouveler, il devra présenter et réussir l'examen sur le générateur le plus complexe et le plus élevé en respectant l'ordre suivant : GII > L >GI et à la date la plus proche de l'échéance de validité.

objectif

Renouvellez et maintenez votre agrément GI en Région Wallonne pour une durée de 5 années.

Détails sur la formation:

Public cible

Technicien chaudière PEB en fin d'agrément (GI GII et/ou L).

PREREQUIS :
Être en possession d'un certificat Technicien chaudière PEB pour la Région wallonne (GI, GII et/ou L) ET un agrément valide à la date de l'examen.

Vérifiez la validité de votre agrément sur le site de l'AWAC

DETAILS SUR LA FORMATION

Certificat d'aptitude «Techniciens combustibles gazeux» pour la Région Wallonne

Prix: 250 €

Durée: 12h00

Dates:
• 02/11 et 04/11/2026(*)
• 16/04 et 19/04/2027(*)
Horaire : de 8h30 à 17h00 (ou 12h30*)
Lieu : efp - 292b rue de Stalle - 1180 Uccle

Places: Min. 7 - Max. 18

CONDITIONS D'ADMISSION

• Copie de l'attestation GI, GII et/ou L obtenue en Région Wallonne
• Copie **COMPLETE** du courrier d'octroi d'agrément de la Région Wallonne et **DATE DE VALIDITE** (+/- 3 pages);
Documents à fournir par mail (fc.construction@efp.be) à l'inscription.
ATTENTION : sans ces documents VALIDES, vous ne serez pas autorisé à suivre le cours, ni à présenter l'examen et aucun remboursement ne pourra être exigé.
L'identité du candidat peut être demandée à tout moment, notamment lors de formations/examens certifiants.
Le coût de la formation est à payer à l'inscription.